

tous les honorables députés en général. Je suis persuadé que le comité de construction est unanime en ce sens. Il comprend que nous avons un magnifique édifice qui fait honneur aux architectes comme aux entrepreneurs et qui est digne de loger le Parlement. Je suis certain que tous les députés seraient peines d'apprendre que ceux qui construisent cet édifice y perdent de l'argent, tout bon ouvrier mérite salaire. A l'époque où le contrat a été tout d'abord adjugé, une correspondance s'est échangée au sujet de limiter à 5 millions la base de la commission? Mais le marché n'a pas été terminé et le sentiment unanime du comité était que nous devons payer d'autres compensations. Je crois que cette conduite sera approuvée de tous et, à mon sens, elle est parfaitement juste et équitable.

M. CAHILL: Mon honorable ami pense-t-il qu'un architecte qui touche \$50,000 par an est bien maltraité s'il ne touche pas plus ce qu'on a d'abord consenti à lui payer? Je crois que nous devrions savoir à peu près ce que va coûter cet édifice, à quelle date on doit le terminer, et quels montants on doit payer aux architectes et à l'entrepreneur sous forme de suppléments. Je ne suis pas d'avis qu'on doive choyer ces gens et qu'on dépense d'une manière aussi extravagante en leur donnant 5½ p. 100 de commission sur les suppléments parce qu'ils n'ont pas pu deviner à 50 p. 100 près ce que devait coûter l'édifice. Je crois que le peuple condamnerait l'architecte qui estimerait si mal ses travaux plutôt que de lui payer 5½ p. 100 pour des suppléments. Mon honorable ami parle "d'édifice magnifique" et ainsi de suite, mais je n'ai encore rencontré personne qui trouve la Chambre très belle. Je n'ai rencontré personne qui s'en dise satisfait. Quant au reste de l'édifice, les couloirs et corridors autour de la Chambre sont tels qu'un colon galicien de l'Ouest n'y voudrait pas loger ses bestiaux.

L'hon. M. McCURDY: Si ce que dit mon honorable ami était vrai, je serais d'accord avec lui, mais il n'est pas vrai que l'architecte exige l'emploi d'un nombreux personnel et la poursuite de travaux importants en dessin, préparation de plans et surveillance des travaux. Il ne s'agit pas d'un individu touchant des honoraires, mais on le paye pour le travail de son personnel? Je sais qu'à certains moments le personnel de l'architecte a compris huit ou dix aides payés fort cher, c'est l'architecte lui-même qui me l'a dit, et qu'il est impossible de retenir leurs services sans qu'il en coûte. Je crois qu'en justice pour les architectes, je

[L'hon. M. McCurdy.]

vais expliquer la chose au comité. Les honoraires comprennent tout le personnel des dessinateurs et des commis ainsi que tous les frais qu'entraîne la surveillance des travaux. Si on ne payait qu'une commission sur le 5 millions tout d'abord estimé, je ne crois pas que l'architecte ferait un sou de profit, il ne recevrait rien pour ses services. Je ne crois pas qu'il y ait un membre du comité qui voudrait cela. Les grandes maisons d'affaires qui retiennent les services d'architectes payent un certain pourcentage pour leur travail professionnel et, souvent, le taux est plus que 5½ p. 100.

On m'apprend que les honoraires des architectes qui ont construit l'édifice de la compagnie Sun Life, à Montréal, ont été fixés entre 6 et 7 p. 100. Le pourcentage que nous payons dans ce cas n'est pas considéré comme excessif par les gens du métier—on le considère même comme modique. Puisqu'il en est ainsi, n'est-ce pas une question d'équité d'accorder à l'architecte les honoraires sur le coût, quel qu'il soit, de l'édifice? Ce n'est pas l'architecte lui-même qui fixe le prix de la construction; c'est une question qui dépend du comité de la construction. Je répète, que c'est un bel édifice dont nous pouvons être fiers et c'est une opinion que d'autres honorables députés m'ont exprimée à l'occasion. Des centaines de personnes ont visité l'édifice et se sont exprimées de la même façon. Vous ne pouvez pas avoir un édifice de ce genre sans qu'il en coûte, et je suis sûr que les membres du Parlement seront les derniers à conseiller la parcimonie dans la retribution de ceux qui ont tracé les plans et les dessins de l'édifice.

M. SUTHERLAND: Nous avons eu il y a quelques minutes des renseignements relatifs à la construction de la tour et je voulais poser une question. Je ne voudrais pas me risquer à critiquer ceux qui sont chargés de l'érection de cet édifice; je ne rends compte que ce sont des hommes compétents qui ont reçu une haute instruction. Mais étant donnée l'expérience du passé dans la construction de tours et d'édifices publics dans cette ville, on est naturellement porté à s'intéresser beaucoup à la construction d'une tour comme celle que nous sommes en voie d'élever. Après la déclaration du ministre qu'elle allait atteindre une hauteur d'environ 300 pieds, on peut être certains qu'un poids terriblement lourd pèsera sur les assises de cette tour. Depuis plusieurs années, j'ai remarqué que les fondations extérieures de la tour étaient faites en béton; en réalité je crois que c'est la seule partie des fon-